

Alignements d'arbres historiques. Une journée organisée à Versailles (78) a souligné les difficultés récurrentes à accepter l'idée d'en faire évoluer la forme.

Difficile de faire bouger les lignes !

Le 15 mars, la ville de Versailles, l'agglomération Versailles Grand Parc, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNEPT), et l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles en partenariat avec l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) ont organisé une journée d'échanges sur la thématique « Alignements d'arbres historiques : à la reconquête des paysages et de la biodiversité ». Un sujet qui intéresse nombre de collectivités car la pression urbaine et la vision sécuritaire des routes mettent souvent en péril le maintien de ces structures végétales qui sont pourtant partie intégrante du patrimoine paysager et culturel de nos territoires. Même si l'article L. 350-3 du code de l'environnement institué par la loi Biodiversité constitue désormais une reconnaissance de leur valeur écosystémique et un outil de protection.

Des catastrophes sanitaires potentielles

L'enjeu affiché était d'inviter tous les acteurs concernés par ce patrimoine, gestionnaires publics, propriétaires privés, mais aussi services de l'État à réfléchir aux conditions de maintien et de renouvellement de ces alignements. Les exposés de Chantal Pradines, experte auprès du conseil de l'Europe, ainsi que celui d'Emma Mac Namara, représentante du National Trust anglais, ont permis de broser un état des lieux des mesures de protection des alignements et allées d'arbres en Europe, démarche plutôt timides en France au regard de ce qui se passe ailleurs. Concernant les questions de renouvellement du patrimoine, Frédéric Ségur, responsable du pôle arbres et paysage au



Parmi les essences phares des alignements historiques, le platane, comme ici au château de Vaux-le-Vicomte, à Maincy (77). Le développement du chancre coloré hypothèque son avenir.

sein de la métropole du Grand Lyon (69), a rappelé notre attachement pour les structures « classiques » : « La tradition des formes régulières remonte au XVII^e siècle, aussi bien le long des routes que dans les parcs des châteaux. De ce fait, ce type de structuration est fortement ancré dans notre mémoire et a été reconduit jusqu'au XX^e siècle sans le remettre en question. » Aujourd'hui, cette pratique pose question, d'une part parce qu'elle a conduit à une certaine uniformisation du paysage, avec un panel restreint d'essences. D'autre part, elle peut engendrer des catastrophes sanitaires et paysagères lorsque des pathologies incurables se développent, à l'image de ce qui s'est passé pour l'orme, le platane, le marronnier ou les palmiers. La diversification de la palette végétale à l'échelon d'une collectivité territoriale est approuvée par tous, car il est admis qu'elle peut contribuer non seulement à un enrichisse-

ment des paysages, mais également de la biodiversité. Mais à l'échelon d'un alignement, elle semble encore susciter des réticences tenaces auprès de certains, en particulier si l'on se place dans le cas du renouvellement d'un patrimoine jugé historique. Quant à la diversification génétique au sein d'une même essence, qui permettrait une meilleure adaptation des plantations à l'évolution des conditions environnementales, elle impliquerait un changement radical des modes de production usités dans les pépinières d'ornement, une démarche qui ne se développe pour le moment qu'au sein de la jeune filière Végétal Local. Parmi les exemples présentés lors de cette journée pour illustrer ces difficultés, le canal du Midi, le jardin du Luxembourg, à Paris, et l'allée royale de Villepreux (78), un projet porté par Versailles Grand parc sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Yaël Haddad